

Le fonds Chamberland-Lavallée de la Fondation Cité de la Santé vise l'amélioration continue des soins infirmiers et le programme de bourses d'études et de formation continue est destiné au personnel infirmier qui désire poursuivre sa formation professionnelle.



Les candidatures seront acceptées à partir du **2 décembre 2019 jusqu'au 28 février 2020 à 16 h.**

Ce sont 30 bourses d'études et de formation continue représentant une **valeur totale de 20 000 \$** qui seront offertes aux :

- \* auxiliaires en santé et en services sociaux (ASSS)
- \* préposés aux bénéficiaires (PAB)
- \* infirmières auxiliaires
- \* externes en soins infirmiers
- \* candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI)
- \* candidates à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA)
- \* infirmières, infirmières cliniciennes et infirmières praticiennes spécialisées (IPS)
- \* infirmières gestionnaires

Type d'activités de formation pouvant être financées selon le titre d'emploi			Nombre de bourses à octroyer	Montant
<b>BOURSES D'ÉTUDES</b>	<u>Catégorie 1</u>	ASSS PAB Infirmières auxiliaires CEPIA	DEP soins infirmiers auxiliaires DEC soins infirmiers	4 500 \$
	<u>Catégorie 2</u>	Externes CEPI Infirmières	1 <sup>er</sup> cycle universitaire Baccalauréat en sciences infirmières (de base, DEC-BAC, perfectionnement ou cumul de certificats*)	13 1 000 \$
	<u>Catégorie 3</u>	Infirmières cliniciennes IPS Infirmières gestionnaires	2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles universitaires Sciences infirmières ou gestion des services de santé	3 1 000 \$
<b>BOURSES DE FORMATION CONTINUE</b>	ASSS, PAB, infirmières auxiliaires, externes, CEPI, infirmières, infirmières cliniciennes, IPS, infirmières gestionnaires		Générale : Activités de perfectionnement Colloques, Congrès Cours universitaire de formation continue	10 200 \$
	Les activités de formation continue seront remboursées sur réception de la facture, et ce, jusqu'à concurrence de 200 \$. Les activités de formation continue doivent avoir lieu entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (rétroactif) et le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (à venir).			

\* Le cumul de certificats doit viser l'obtention d'un baccalauréat en sciences infirmières et la candidate doit fournir les relevés de notes de tous les certificats complétés ou en cours de réalisation.

### Informations spécifiques sur l'octroi des bourses

- \* Les fonds doivent être utilisés à des fins de formation et ne peuvent pas être utilisés à des fins de libération.
- \* Les récipiendaires antérieurs d'une bourse d'études peuvent soumettre leur candidature pour la même catégorie de bourse (1, 2 ou 3) ou, autrement dit, le même programme d'études. Cependant, le comité de sélection se réserve de privilégier les candidats n'ayant jamais reçu de bourse à la catégorie visée.
- \* Les récipiendaires antérieurs d'une bourse de formation continue peuvent soumettre à nouveau leur candidature.

### Critères d'admissibilité pour participer

Pour tous les types de bourses, les candidats doivent :

- \* être employés du CISSS de Laval;
- \* être membres en règle de leur ordre professionnel le cas échéant (applicable aux infirmières et aux infirmières auxiliaires, numéro du permis de pratique exigé);
- \* démontrer la motivation et les aptitudes pour mener à bien le projet de formation;
- \* accepter de participer à une production vidéo et à la prise de photographies.

Pour les bourses d'études, les candidats doivent :

- \* au moment du dépôt de la candidature, être actuellement inscrit dans un programme de formation reconnu, en cours d'études **ET** avoir complété au moins une session (preuve d'inscription obligatoire);
- \* présenter un bon dossier académique **ET** ne pas avoir d'échec au dossier académique dans le programme de formation en cours.

Un comité de sélection procédera au choix des récipiendaires sur la base de la qualité des dossiers reçus. Une note de passage de 70 % au processus de sélection devra être octroyée pour obtenir la bourse.

**! Nouveauté !** Les bourses de formation continue seront attribuées par tirage au sort parmi les dossiers de candidatures complets et les pièces justificatives ont été allégées.

### Procédure pour remettre la candidature

Il est de la responsabilité des candidats de vérifier si leur dossier est complet, avec toutes les pièces justificatives demandées.

Les candidats doivent acheminer leur dossier de candidature complet **AVANT le 28 février 2020 à 16 h** par courriel uniquement à : [ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca).

Si vous avez des questions, nous vous invitons à l'écrire à [ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca).

## **DOCUMENTS À FOURNIR**

**ATTENTION :** une pièce justificative manquante entraîne la disqualification automatique du candidat. Une lettre à cet effet sera envoyée pour le confirmer.

**POUR LES BOURSES D'ÉTUDES :**

- une lettre d'appui, complétée par le supérieur immédiat ([disponible sur l'intranet](#)), doit être acheminée par le supérieur à [ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ssi.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca).

Les pièces justificatives doivent être remises en format PDF **dans l'ordre suivant :**

1. formulaire d'inscription complété ([disponible sur l'intranet](#));
2. lettre de motivation à l'ordinateur (maximum de 2 pages à double interligne, police 12 en « Times New Roman », ([voir exemple de lettre sur l'intranet](#));
3. curriculum vitae à jour (maximum de 2 pages);
4. photo récente en couleur;
5. relevé de notes le plus récent (session hiver, été ou automne 2019). Il faut avoir complété au moins une session pour soumettre sa candidature;
6. preuve d'inscription au programme d'études de la session en cours, automne 2019 ou hiver 2020 (doit être le document officiel émis par l'établissement d'enseignement, mais le sceau est non requis).

**POUR LES BOURSES DE FORMATION CONTINUE :**

Les pièces justificatives doivent être remises **dans l'ordre suivant :**

1. formulaire d'inscription complété ([disponible sur l'intranet](#));
2. photo récente en couleur.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### **\*POUR LES DEMANDES DE BOURSES D'ÉTUDES SEULEMENT**

#### **CATÉGORIE DE LA BOURSE POSTULÉE :**

- BOURSE D'ÉTUDES destinée à:
- Catégorie 1 : ASSS, PAB, infirmière auxiliaire (*DEP soins infirmiers auxiliaires, DEC soins infirmiers*)
  - Catégorie 2 : externe, CEPI, infirmière (*baccalauréat en sciences infirmières*)
  - Catégorie 3 : infirmière clinicienne, IPS, infirmière gestionnaire (*2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle universitaire en sciences infirmières ou gestion des services de santé*)

#### **CANDIDAT (à l'ordinateur)**

Prénom et nom :	
Titre d'emploi actuel :	
No de permis de l'ordre professionnel : <i>pour les infirmières et infirmières auxiliaires</i>	
Adresse personnelle :	
Ville et province :	
Code postal (A1A 1A1) :	
Numéro de téléphone (cellulaire ou résidence) :	
Adresse électronique :	
Numéro d'assurance sociale : (obligatoire pour remettre la bourse)	
Numéro matricule :	
Service dans lequel vous travaillez :	
Nom du supérieur immédiat :	